

Page: 1/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 21.03.2025 Révision: 21.03.2025

Numéro de version 305 (remplace la version 304)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit 600074

· Nom du produit: Nettoyant camions et bâches E-COLL

· Code du produit: 4317784305433

· UFI: 0Y35-3VWG-080A-W6G4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH EDE Platz 1 D-42389 Wuppertal Germany

Tel. +49 202 6096-0 e-mail: sdb@ede.de

· Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50

ANGERS: 02 41 48 21 21

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Page: 2/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.03.2025 Révision: 21.03.2025

Numéro de version 305 (remplace la version 304)

Nom du produit: Nettoyant camions et bâches E-COLL

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

grease alcohol ethoxylate Isotridecanol, ethoxyliert métasilicate de disodium

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)



Page: 3/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.03.2025 Révision: 21.03.2025

Numéro de version 305 (remplace la version 304)

Nom du produit: Nettoyant camions et bâches E-COLL

(suite de la page 2)

	(oute	de la page 2)
· Composants dangereux:		
CAS: 67254-71-1 Numéro CE: 931-952-3	grease alcohol ethoxylate Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	2,5-10%
CAS: 69011-36-5 Reg.nr.: 01-2119976362-32	Isotridecanol, ethoxyliert Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	2,5-10%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44-0000	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol © Eye Irrit. 2, H319	<2,5%
CAS: 6834-92-0 EINECS: 229-912-9 Numéro index: 014-010-00-8 Reg.nr.: 01-2119449811-37-xxxx	métasilicate de disodium Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335	<2,5%
CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx	p-cumène sulfonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	<2,5%
CAS: 90194-45-9 EINECS: 290-656-6	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	<2,5%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

5 % ou plus, mais moins de 15 % agents de surface non ioniques moins de 5 % agents de surface anioniques d-limonène autres more ingredients: silicates complexing substances solutiser solvants miscibles à l'eau parfums

colorants

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 4)



Page: 4/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.03.2025 Révision: 21.03.2025

Numéro de version 305 (remplace la version 304)

Nom du produit: Nettoyant camions et bâches E-COLL

(suite de la page 3)

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.



Page : 5/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.03.2025 Révision: 21.03.2025

Numéro de version 305 (remplace la version 304)

Nom du produit: Nettoyant camions et bâches E-COLL

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Eviter la formation d'aérosols.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Prévoir une cuve au sol sans écoulement.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composar	· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
CAS: 112-3	34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
	eur momentanée: 101,2 mg/m³, 15		
Vale	eur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 p	ppm	
· DNEL			
CAS: 112-3	34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	DNEL (populution)	1,25 mg/kg bw/day (cus)	
Dermique	DNEL (worker)	20 mg/kg bw/day (professional use)	
	DNEL (population)	10 mg/kg bw/day (cus)	
Inhalatoire	Long term value for employees	34 mg/m³ (cus)	
		67,5 mg/m³ (professional use)	
	DNEL (worker)	67,5 mg/m³ (professional use)	
	DNEL (population)	34 mg/m³ (cus)	
CAS: 1576	CAS: 15763-76-5 p-cumène sulfonate de sodium		
Oral	DNEL Langzeitwert Verbraucher	3,8 mg/kg/d (cus)	
	DNEL (populution)	3,8 mg/kg bw/day (cus)	
Dermique	Long term value for employees	3,8 mg/kg bw/Tag (cus)	
	DNEL (worker)	7,6 mg/kg bw/day (professional use)	
	DNEL (population)	3,8 mg/kg bw/day (cus)	
Inhalatoire	DNEL (worker)	53,6 mg/m³ (professional use)	
		(suite page 6)	

(suite page 6)



Page: 6/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.03.2025 Révision: 21.03.2025

Numéro de version 305 (remplace la version 304)

Nom du produit: Nettoyant camions et bâches E-COLL

(suite de la page 5)

· PNEC

CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

PNEC-Aquatic compartment Water 0,1 mg/L (Sea Water)

PNEC-Sewage treatment plant 200 mg/L (S)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains: Pas nécessaire.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

· Protection du corps:

Vêtement de protection étanche Bottes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

Couleur: JauneOdeur: Typique

Seuil olfactif: Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

(suite page 7)



Page: 7/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.03.2025 Révision: 21.03.2025

Numéro de version 305 (remplace la version 304)

Nom du produit: Nettoyant camions et bâches E-COLL

(suite de la page 6)

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition > 100 °C · Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
 Supérieure:
 Point d'éclair
 Température de décomposition:

Non déterminé.
Non applicable.
Non déterminé.

· pH à 20 °C 11,4

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)

Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

l'eau: Entièrement miscible
 Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
 Pression de vapeur: Non déterminé.

• Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa (7732-18-5 Wasser)

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 1,05 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:
 Le produit n'est pas explosif.

· Test de séparation des solvants:

· Solvants organiques: 1,8 % • Eau: 80,5 %

· VOC (CE) g/l

· VOCV (CH) 1,77 % 2,40 % · Teneur en substances solides: 0 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 Aérosols
 Gaz comburants
 Gaz sous pression
 Liquides inflammables
 Matières solides inflammables

(suite page 8)



Page: 8/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.03.2025 Révision: 21.03.2025

Numéro de version 305 (remplace la version 304)

Nom du produit: Nettoyant camions et bâches E-COLL

(suite de la page 7)

Substances et mélanges autoréactifs Liquides pyrophoriques	néant néant
 Matières solides pyrophoriques Matières et mélanges auto-échauffants 	néant néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	neam
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
 Matières solides comburantes 	néant
· Peroxydes organiques	néant
 Substances ou mélanges corrosifs pour les 	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs L	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 672	CAS: 67254-71-1 grease alcohol ethoxylate		
Oral	LD50	>300-2.000 mg/kg (rat)	
CAS: 690	11-36-5	S Isotridecanol, ethoxyliert	
Oral	LD50	500-2.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
CAS: 112-	34-5 2	-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
Oral	LD50	4.900 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	4.900 mg/kg (lapin)	
CAS: 6834-92-0 métasilicate de disodium			
Oral	LD50	1.280 mg/kg (rat)	
		(quite page 0)	

(suite page 9)



Page: 9/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 21.03.2025 Révision: 21.03.2025

Numéro de version 305 (remplace la version 304)

Nom du produit: Nettoyant camions et bâches E-COLL

(suite de la page 8)

		(Suite de la page o)	
CAS: 1576	CAS: 15763-76-5 p-cumène sulfonate de sodium		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)	
CAS: 90194-45-9 Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium			
Oral	LD50	1.086-1.980 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12 1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
CAS: 67254-71-1 grease alcohol ethoxylate		
LC50 (96h)	>1-10 mg/L (Cyprinus carpio)	
EC50 (48h)	>1-10 mg/L (Daphnia magna)	
EC50/72h	>1-10 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
'	(suite page 10)	



Page: 10/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.03.2025 Révision: 21.03.2025

Numéro de version 305 (remplace la version 304)

Nom du produit: Nettoyant camions et bâches E-COLL

		(suite de la page 9)	
CAS: 6901	CAS: 69011-36-5 Isotridecanol, ethoxyliert		
	LC50 (96h)	1-10 mg/L (Cyprinus carpio)	
	EC50 (48h)	1-10 mg/L (Daphnia magna)	
CAS: 112-3	CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Inhalatoire	LC50	>100 mg/L (crustacean)	
	LC50 akut (96h)	1.300 mg/L (Lepomis macrochirus)	
	LC50 akut	>100 mg/L (Brachydanio rerio)	
	EC50	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
CAS: 1576	3-76-5 p-cumène	sulfonate de sodium	
	EC50 (48h)	>100 mg/L (Daphnia magna)	
	EC50/72h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
CAS: 9019	CAS: 90194-45-9 Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium		
	LC50 (96h)	1-10 mg/L (Lepomis macrochirus)	
	EC50 (48h)	1-10 mg/L (Daphnia magna)	
	EC50/72h	1-10 mg/l (algae)	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Les formateurs de complexes organiques contenus atteignent un taux d'élimination DOC de 80% (correspondant au N°406 de l'annexe "Méthodes d'analyses et de mesures") et répondent, ainsi, aux exigences plus sévères de l'annexe 49 de la nouvelle directive pour les eaux résiduaires.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant



Page: 11/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.03.2025 Révision: 21.03.2025

Numéro de version 305 (remplace la version 304)

Nom du produit: Nettoyant camions et bâches E-COLL

(suite de la page 10)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Remettre les conteneurs complètement vides pour le recyclage. Sinon, enlèver le contenu/récipient comme un déchet dangereux. Respecter les règlements officiels.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR UN-· ADN, IMDG, IATA néant

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: UN-, -

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 12)



Page: 12/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.03.2025 Révision: 21.03.2025

Numéro de version 305 (remplace la version 304)

Nom du produit: Nettoyant camions et bâches E-COLL

(suite de la page 11)

· Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

grease alcohol ethoxylate Isotridecanol, ethoxyliert métasilicate de disodium

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

- · Évaluation de la sécurité chimique
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Methanol
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)



Page: 13/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.03.2025 Révision: 21.03.2025

Numéro de version 305 (remplace la version 304)

Nom du produit: Nettoyant camions et bâches E-COLL

(suite de la page 12)

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

Contact: Head of Product Safety Department
Date de la version précédente: 15.07.2022
Numéro de la version précédente: 304

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente